

Drame du peuple kurde - Subvention exceptionnelle

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Avant de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour, on me prie de vous lire un message sur le drame kurde dont je prends connaissance en même temps que vous :

«Le drame kurde qui se joue en Irak ne saurait nous laisser indifférents. C'est pourquoi la fondation France - Libertés a décidé d'apporter un soutien alimentaire à ces populations de quelque 5 millions de personnes dont la moitié campe près des frontières turques ou iraniennes dans des conditions inhumaines. La Municipalité souhaite relayer l'action déjà entreprise par France - Libertés en s'associant à ses initiatives locales. Déjà la fondation sollicite des grossistes en alimentation des dons significatifs de vivres. Elle tient aussi à faire connaître ses coordonnées : France - Libertés, SOS Kurdes, Palais de Chaillot, 1 place du Trocadéro 75166 PARIS ou par virement bancaire Caisse des Dépôts et Consignations 45310 Z, à votre disposition bien sûr. Pour sa part, la Municipalité vous propose de voter dès ce soir une subvention de 25 000 F au bénéfice de France - Libertés».

M. HIRSCH : Je souhaite remercier mes collègues au nom de France - Libertés. Je crois que c'est une opération sur laquelle personne n'imagine d'utilisation médiatique car l'essentiel c'est le drame kurde. Je remercie également dans cette opération mon collègue GALLAT pour tout le travail qu'il a bien voulu fournir.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, l'affaire kurde touche le coeur de tous les Français. Nous aurions souhaité effectivement que le Conseil Municipal prenne un voeu s'associant au drame kurde et qu'il vote si nécessaire un crédit pour participer à sa manière au soutien financier qui doit être celui de la Communauté Internationale. Nous aurions souhaité qu'il se fasse au-dessus de toute attribution ou ambiance partisane. Voilà mon souhait, c'est-à-dire que je pense qu'il y a bien d'autres associations humanitaires qui interviennent actuellement dans le pays kurde et qui, elles aussi, ont besoin de cet appui financier.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que cela s'est fait sur l'initiative de l'un de nos collègues qui s'occupe et qui préside cette association à Besançon. Cela aurait pu être toute autre association, mais je pense que vous êtes d'accord pour vous associer à cette proposition qui est faite, le Docteur HIRSCH l'a souligné, sans aucun esprit de chapelle quel qu'il soit. Il n'est pas question de relever des différences de nature politique dans une aide à un peuple qui souffre dans les conditions que vous savez.

M. HIRSCH : Pour rassurer notre Député M. JACQUEMIN, je lui rappelle que sur le Jura, le relais France - Libertés est Pierre BENICHOU dont les positions politiques ne sont pas particulièrement engagées à gauche.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il est sûr qu'on trouve toutes les bonnes volontés dans cette association, y compris M. BENICHOU comme on l'indique ici.

A l'unanimité, l'Assemblée Communale décide d'accorder à l'Association «France - Libertés» une subvention de 25 000 F qui sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 934.21 article 691 service 20000 du budget primitif de l'exercice courant.